



Lundi 13 septembre 2021
à 18h

Pour ou contre les SPAC ?

(Special Purpose Acquisition Company ou société d'acquisition à vocation spécifique)

Conférence

Suivie d'un cocktail

Grande salle d'audience du tribunal de commerce de Paris
1 quai de la Corse – 75004 PARIS

La SPAC a pu être définie comme une « compagnie vide qui va se positionner sur des opportunités ». Elle a pour objectif de collecter des liquidités afin de fusionner avec une entreprise privée dont l'identité n'est pas connue au moment de l'introduction en bourse.

Idée géniale ou chèque en blanc ? Cette institution, encore méconnue et pourtant en vogue, n'est pas sans interpeller les tenants traditionnels du droit des sociétés. Quels schémas ? Quelles contraintes ? Quels intérêts ? Quels risques ? autant de points qui seront abordés lors de la conférence.

Présentation



Marc RINGLÉ avocat au barreau de Marseille
Président de l'association Droit et Commerce



Paul-Louis NETTER,
Président du tribunal de commerce de Paris

Conférence



Myriam ROUSSILLE, agrégée des facultés de droit, professeur
d'Université



Maud BAKOUCHE avocat au barreau de Paris

Avec le concours de



Marc BOLLET, avocat au barreau de Marseille, ancien président de la conférence des Bâtonniers

Inscrivez-vous → <https://SPAC.viteinscrit.com>

Inscription obligatoire : participation aux frais de 50€

Gratuit pour les adhérents de l'association Droit et Commerce, les universitaires, étudiants, magistrats, journalistes et avocats de moins de deux ans de barre.

Validé au titre de la formation continue des avocats pour 2 heures. Une attestation de présence vous sera adressée par mail pour les participations en ligne ou remise sur place à l'issue de la conférence sauf pour les avocats inscrits au barreau de Paris dont l'enregistrement de la présence sera directement adressé par nos soins à l'Ordre, sous réserve que votre numéro de CNBF soit bien renseigné.